

## **ANNEXE II**

### **Modalités de certification**

Définition des unités du diplôme

Règlement d'examen

Définition des épreuves

## Définition des unités du diplôme (annexe IIa)

La définition du contenu des unités du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- d'établir la liaison entre les unités correspondant aux épreuves et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U11	U20	U31	U32	U33
C1	1 - décoder et analyser les données de définition					
	2 - décoder et analyser les données opératoires					
	3 - décoder et analyser les données de gestion					

C2	1 - établir le processus de production					
	2 - établir un mode opératoire					
	3 - établir les quantitatifs de matériaux et/ou de composants					
	4 - choisir les outils, ajuster les paramètres de coupe					
	5 - gérer les approvisionnements, les stocks et les expéditions					
	6 - gérer l'ordonnancement de la production					
	7 - gérer l'environnement					

C3	1 - mettre en œuvre un moyen de production					
	2 - réaliser les opérations en amont de sciage					
	3 - conduire les opérations de sciage de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> débit					
	4 - valoriser et conditionner les produits de la 1 <sup>re</sup> transformation					
	5 - assurer le suivi et optimiser le système de production					
	6 - vérifier la conformité des matériaux, matériels et processus					
	7 - assurer la maintenance des matériels et outillages					

C4	1 - mettre en œuvre les technologies de l'information					
	2 - transmettre les informations et rendre compte					
	3 - animer et encadrer une équipe					
	4 - animer les actions qualité et sécurité					

## U11/E1 (sous-épreuve E11) – analyse technique d'une production et d'un système

### Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien de scierie pour effectuer l'analyse technique d'une production et rédiger les documents nécessaires à sa réalisation :

- C1.1 Décoder et analyser les données de définition
- C2.3 Établir les quantitatifs de matériaux et/ou de composants
- C2.5 Gérer les approvisionnements, les stocks et les expéditions

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

### Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution au sein de l'atelier de fabrication.

### Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités suivantes :

Achat des produits forestiers	
T1	Évaluer quantitativement les produits forestiers sur pied et abattus
T2	Évaluer qualitativement les produits forestiers sur pied et abattus
T3	Estimer le prix d'achat des produits forestiers
Gestion de l'exploitation des produits forestiers	
T1	Évaluer les coûts d'exploitation et de transport
T2	Participer à l'organisation d'un chantier d'exploitation
T3	Gérer l'approvisionnement de la scierie en matière première
Réception, contrôle et stockage des grumes	
T4	Gérer le stock des grumes ou des billes
T5	Mettre à jour les documents de gestion des stocks
Préparation des grumes, des billes et gestion du parc à grumes	
T5	Mettre à jour les documents de gestion des stocks
Gestion de la production	
T6	Participer à l'élaboration des prix de revient
Classement – conditionnement – logistique	
T4	Gérer le stock (organiser, contrôler, étiqueter, marquer)
T5	Mettre à jour les documents de stock et d'expédition

## U12/E1 (sous-épreuve E12) – mathématiques et sciences physiques

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* spécial n° 11 du 15 juin 1995)

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I)
- Fonctions numériques (II)
- Activités géométriques (III)
- Activités statistiques (IV)
- Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI)
- Initiation aux probabilités (VIII)

La partie sciences physiques comprend les unités spécifiques suivantes :

- Électricité :
  - Transport et sécurité (E2)
  - Puissance électrique (E3)
- Mécanique :
  - Cinématique (M1)
  - Dynamique (M2)
- Acoustique : production, propagation, perception d'un son (A1)
- Chimie :
  - Alcanes (C8)
  - Matériaux organiques, polycondensation (C10)

## U13/E1 (sous-épreuve E13) – travaux pratiques de sciences physiques

L'unité de travaux pratiques de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Électricité I (courant continu)
- Électricité II (courant alternatif sinusoïdal)
- Mécanique
- Acoustique
- Optique
- Chimie I (solutions aqueuses)
- Chimie II (chimie organique)

## U2/E2 – préparation d'une production

### Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien de scierie pour préparer et organiser les activités de production et de valorisation des sciages :

- C1.2 Décoder et analyser les données opératoires
- C1.3 Décoder et analyser les données de gestion

- C2.1 Établir le processus de production
- C2.2 Établir un mode opératoire
- C2.4 Choisir les outils, ajuster les paramètres de coupe
- C2.6 Gérer l'ordonnancement de la production
- C2.7 Gérer l'environnement

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

### Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution au sein de l'atelier de fabrication.

### Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités ci-dessous :

Organisation et préparation du débit	
T1	Prendre en charge les commandes ou productions en cours
T2	Choisir et/ou traduire une solution technique de débit optimisé
T3	Analyser et organiser la fabrication
Gestion de la production	
T1	Suivre et gérer les flux de production
T2	Gérer les plannings de charges
T3	Gérer et optimiser les méthodes de débit
T5	Gérer la sécurité
Traitement – séchage des produits issus du sciage	
T1	Déterminer la nécessité et les conditions de traitement ou de séchage du bois
Valorisation des produits issus du sciage	
T4	Conduire et gérer un processus de valorisation de produit
Maintenance des matériels	
T1	Établir et exploiter des fiches de maintenance
Maintenance des outillages	
T5	Organiser la gestion des outils de coupe
Prévention des risques professionnels	
T1	Identifier et évaluer les risques de sa (ou ses) situation(s) de travail
T2	Proposer des mesures de prévention ou de protection
T3	Adopter un comportement adapté en cas d'incident, d'accident ou de dysfonctionnement

## U31/E3 (sous-épreuve E31) – réalisation et suivi de productions en entreprise

### Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien de scierie pour animer l'activité d'une équipe de travail, communiquer avec ses partenaires et rendre compte du déroulement des activités de production de l'entreprise :

- C4.1 Mettre en œuvre les technologies de l'information
- C4.2 Transmettre les informations et rendre compte
- C4.3 Animer et encadrer une équipe
- C4.4 Animer les actions sécurité et qualité

Cette unité U31 recouvre également l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus de la discipline économie-gestion, présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 32 du 17 septembre 1987).

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

### Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, en atelier de production.

### Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités suivantes :

Communication	
T1	Prendre en compte les informations
T2	Transmettre les informations
T3	Rendre compte à sa hiérarchie
Animation – encadrement	
T1	Animer une équipe au sein d'un atelier
T2	Exercer une activité de formation élémentaire

## U32/E3 (sous-épreuve E32) – productions de sciages et valorisation

### Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien de scierie pour conduire l'ensemble des opérations de fabrication de produits de scierie pouvant être valorisés :

- C3.1 Mettre en œuvre un moyen de production
- C3.2 Réaliser les opérations en amont de sciage
- C3.3 Conduire les opérations de sciage de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> débit
- C3.4 Valoriser et conditionner les produits de la 1<sup>re</sup> transformation
- C3.5 Assurer le suivi et optimiser le système de production

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

### Contexte professionnel

En ateliers de fabrication.

### Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités ci-dessous :

Réception, contrôle et stockage des grumes	
T1	Élaborer ou renseigner le (ou les) document(s) de réception
T2	Assumer le déchargement des grumes ou des billes
T3	Trier et contrôler la conformité de l'approvisionnement
Préparation des grumes, des billes et gestion du parc à grumes	
T1	Cuber, déterminer les rendements grumes/billes
T2	Choisir les grumes, marquer les découpes en fonction de la commande
T3	Détecter les corps étrangers ; tronçonner et écorcer les grumes, billes ou billons
T4	Stocker les billes et billons par qualité ou dimensions
Approvisionnement de la scierie	
T1	Affecter les billes et billons en suivant l'évolution des commandes
T2	Approvisionner la scierie en utilisant les moyens de manutention
Organisation et préparation du débit	
T4	Organiser et mettre en œuvre les postes de travail
T6	Choisir, régler les machines d'un processus ainsi que les paramètres de coupe
Conduite des opérations de sciage	
T1	Charger, mettre et maintenir en position la matière d'œuvre sur la machine
T2	Assurer le débit des produits et leur distribution aux postes avals
T4	Effectuer la mise à longueur des produits en optimisant
T5	Décider de l'opportunité des changements d'outils
Classement – conditionnement – logistique	
T1	Réceptionner et stocker les produits
T2	Trier par longueurs et sections, classer qualitativement les produits
T3	Empiler, cercler, coliser
T6	Conditionner les produits en vue de l'expédition
Traitement – séchage des produits issus du sciage	
T2	Conditionner les produits issus du sciage en vue des opérations de traitement ou de séchage
T3	Exécuter les opérations de traitement de préservation du bois
T4	Conduire et contrôler les opérations de séchage naturel ou artificiel du bois
Valorisation des produits issus du sciage	
T1	Façonner les produits (déligner, tronçonner des pré-débits)
T2	Corroyer et profiler des produits (pièces parallélépipédiques)
T3	Monter et assembler des produits (abouter, clouer, agraffer)

## U33/E3 (sous-épreuve E33) – maintenance des matériels – contrôle qualité

### Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences nécessaires au titulaire du baccalauréat professionnel Technicien de scierie pour entretenir et maintenir en état les équipements et outillages et vérifier la conformité des produits :

C3.6 Vérifier la conformité des matériaux, matériels et processus

C3.7 Assurer la maintenance des matériels et outillages

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

### Contexte professionnel

Ateliers de fabrication, de maintenance.

### Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités ci-dessous :

Organisation et préparation du débit	
T5	Choisir, monter, régler les outils
T7	Organiser, mettre en œuvre les contrôles
Conduite des opérations de sciage	
T3	Contrôler les produits en cours de sciage
Gestion de la production	
T4	Analyser et interpréter les résultats des contrôles
Maintenance des matériels	
T1	Établir et exploiter des fiches de maintenance
T2	Couper les énergies, consigner les machines
T3	Assurer la maintenance de 1 <sup>er</sup> niveau
T4	Détecter et signaler les dysfonctionnements
T5	Diagnostiquer les anomalies
T6	Assurer la maintenance et le dépannage des matériels
Maintenance des outillages	
T1	Contrôler l'état de coupe des outils
T2	Installer et régler les outils sur les machines d'affûtage courantes
T3	Réaffûter l'arête tranchante en acier ou « stellitée » des outils de coupe
T4	Remettre en état les outils de coupe à plaquettes amovibles

## **U4/E4 – langue vivante**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 18 du 12 mai 1988).

## **U51/E5 (sous-épreuve E51) – français**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 11 du 15 juin 1995).

## **U52/E5 (sous-épreuve E52) – histoire-géographie**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 11 du 15 juin 1995).

## **U6/E6 – éducation artistique-arts appliqués**

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 32 du 17 septembre 1987).

## **U7/E7 – éducation physique et sportive**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 25 septembre 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 39 du 24 octobre 2002).

## **Unité facultative UF1 – épreuve de langue vivante**

L'épreuve, qui n'exige pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général, a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible avec un interlocuteur.

## **Unité facultative UF2 – épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène-prévention-secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.